

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2024/037**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D 2024/028 DU 10 AVRIL 2024
AYANT LE MEME OBJET**

SEANCE DU 16 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 mai

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE

Nombre de Conseillers **Présents :**
en exercice : 17 Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, PRADEAU Carine, SALADIN Christine,
Présents : 11 SIMONET Laura,
Représentés : 1 MM. COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel, PETIT-COULAUD
Votants : 12 Bastien, ROYERE Joël, SCAFONE Dominique
Abst. : 0
Absents :
Exprimés : 12 Mme LEGRAND Coline,
Oui : 12 **Excusés :**
Non : 0 Mmes MAINGOUTAUD Elodie, ROYERE Julie,
MM. AUMEUNIER Sébastien, KAPLAN Iskender, MARGOT Manuel,
Pouvoirs :
M. MARGOT Manuel a donné pouvoir à Mme SALADIN Christine
Assiste à la séance du Conseil municipal :
Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales
Secrétaire de séance : Mme DEMARGNE Céline

OBJET : Budget primitif 2024 – Correction budget assainissement 18904

Les membres du Conseil municipal ont approuvé le budget primitif 2024 le 10 avril 2024 par la délibération portant le numéro 2024/028.

Lors de la dématérialisation TOTEM dudit budget, des anomalies bloquantes sont apparues stoppant la procédure. Après analyse, il s'agissait des écritures de classe 4, manquantes et, de fait, bloquantes. En l'état, impossible de procéder à la dématérialisation et à l'envoi du flux.

Considérant l'impossibilité de "forcer" ces anomalies ou d'apporter une quelconque correction étant de nature à transmettre un budget qui n'aurait pas été celui voté par les membres du Conseil municipal, il a été décidé, conjointement avec les services de la DGFIP et après en avoir informé les services de la Préfecture de :

- Transmettre une version papier du budget primitif assainissement 2024 correspondant au vote du 10 avril 2024
- Apporter les corrections nécessaires lors de la prochaine séance du Conseil municipal
- Après la séance, dématérialiser et transmettre le flux corrigé

BUDGET ASSAINISSEMENT

BUDGET PRIMITIF - 2024

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	30 726.92	013	ATTENUATIONS de CHARGES	
012	CHARGES de PERSONNEL	4 500.00	70	PRODUITS des SERVICES	39 600.00
014	ATTENUATIONS de PRODUITS	6 550.00	73	IMPOTS et TAXES	
65	AUTRES CHARGES de GESTION COURANT	6 000.00	74	DOTATIONS et SUBVENTIONS	8 000.00
			75	AUTRES PRODUITS de GESTION COURANTE	
	TOTAL DEPENSES de GESTION COURANT	47 776.92		TOTAL RECETTES de GESTION COURANT	47 600.00
66	CHARGES FINANCIERES	92 709.83	76	PRODUITS FINANCIERS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 200.00
68	DOTATIONS aux PROVISIONS	5 000.00	78	REPRISES sur PROVISIONS	
	TOTAL DEPENSES REELLES	145 486.75		TOTAL RECETTES REELLES	60 800.00
023	VIREMENT à la SECTION d'INVESTISSEMENT				
042	OPERATIONS d'ORDRE	53 850.45	042	OPERATIONS d'ORDRE	101 216.83
	TOTAL	199 337.20		TOTAL	162 016.83
			002	EXCEDENT REPORTE n-1	37 320.37
	TOTAL DES DEPENSES	199 337.20		TOTAL des RECETTES	199 337.20

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	135 000.00	16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES	349 748.38
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	40 000.00	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
			22	IMMOBILISATIONS RECUES en AFFECTAT*	
			23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
	TOTAL DEPENSES d'EQUIPEMENT	175 000.00		TOTAL RECETTES d'EQUIPEMENT	349 748.38
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES	
13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT		1068	EXCEDENTS de FONCTIONNEMENT CAPITALISES	
16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES	277 647.55			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	277 647.55		TOTAL RECETTES FINANCIERES	0.00
			021	VIREMENT de la SECT* de FONCTIONNEMENT	
040	OPERATIONS d'ORDRE	101 216.83	040	OPERATIONS d'ORDRE	53 850.45
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	89 588.83	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	89 588.83
	TOTAL	643 453.21		TOTAL	493 187.66
001	SOLDE d'EXECUTION NEGATIF REPORTE n-1		001	SOLDE d'EXECUTION POSITIF REPORTE n	189 596.69
	TOTAL DES DEPENSES	643 453.21		TOTAL des RECETTES	682 784.35
	RESTES à REALISER en DEPENSES	7 740.00		RESTE à REALISER en RECETTES	
	TOTAL en DEPENSES	651 193.21		TOTAL en RECETTES	682 784.35

BUDGET PROPOSE en SUREQUILIBRE de 31 591.14 €

A l'issue de ces mouvements, le budget primitif 2024 est toujours présenté en suréquilibre d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de M. le Maire, approuve le budget 2024 tel que corrigé ci-dessus.

La délibération comprend 2 pages dont la présente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Joël ROYERE

La secrétaire de séance Céline DEMARGNE

Le Maire,

Certifie le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmise le 21/05/2024 - Affichée le 21/05/2024